

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1643

26 août 2009

SOMMAIRE

African Business Development S.A.	78818	Jafer S.A.	78845
Alchemy Holding S.à r.l.	78853	JLR Consultant S.à r.l.	78853
Al Maha Majestic S.à r.l.	78864	K.B.O. S.A.	78842
AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 1) S. à r.l.	78831	Le Cellier Romain S.à r.l.	78829
Bouganvillea S.A.	78827	Lufi Real Estate S.à r.l.	78831
Bregal-Birchill Investments S.à r.l.	78858	LUSOFIN S.A., société de gestion de patri- moine familial	78846
Bregal Private Capital II (Luxembourg) S.à r.l.	78855	MD Lux S.à r.l.	78846
BRESSOLES Décoration S.A.	78823	Mondorf Real Estate S.A.	78845
Bureau Center S.à.r.l.	78827	Neways Intermediate Holdings S.à r.l. ...	78844
C & A Europe S.A.	78853	Neways Parent S.à r.l.	78844
CEFIP S.à r.l.	78856	Patron Alma Holdings S.à.r.l.	78847
Challenge III International	78827	Patron Bismarck S.à r.l.	78847
Chandi Investment S.A.	78842	Patron ES Holdings S.à r.l.	78818
Chandi Investment S.A.	78840	Patron ES Investments S.à r.l.	78858
Cisco Systems Luxembourg International S.à r.l.	78845	Pro-Concept Solutions S.à.r.l.	78851
Cisco Systems Luxembourg S.à r.l.	78845	Prophalux S.à r.l.	78852
Classic Films	78848	Real Development SA	78848
Darbid S.à r.l.	78842	Rembrandt S.A.	78855
Design Carrelages S.A.	78851	Rushold S.A.	78851
Discus S.A.	78841	Saltri 2 S.à r.l.	78824
Duroc S.A.	78856	Simla Trust S.A.	78843
Elitius & Associés S.A.	78852	Soparind S.A.	78854
Elitius & Associés S.A.	78843	Sphere Time International	78842
Elitius & Associés S.A.	78843	Tessy S.A.	78856
Ets. Bourgeois S.à.r.l.	78852	The Shipowners' Mutual Protection and In- demnity Association (Luxembourg)	78857
Fiduciaire Continentale	78855	The Square Group	78846
Finagrim S.A.	78846	Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l.	78855
Icon Development S.A.	78854	Tridelta Heal Beteiligungsgesellschaft S.A.	78857
I.D.E. (International Distribution Electro- nique) S.à r.l.	78857	Triton III No. 25 S.à r.l.	78824
Interconstruct S.A.	78854	Universal Automation Systems S.A.	78843
International Corporate Activities S.A. ..	78853	Venslei Services Luxembourg S.A.	78829
Investment Select Fund III	78844		
Jabre Capital Partners (Luxembourg) S.A.	78831		

African Business Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 122.196.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009102059/15.

(090122545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Patron ES Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.636.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of July

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg

THERE APPEARED:

Patron ES Investments S.à r.l., a private limited company established under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1637 Luxembourg, 3 rue Goethe, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 140.635, here represented by Mr Michael Vandeloise, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 13th June 2009.

The appearing party has requested the undersigned notary to act that it is the sole shareholder of Patron ES Holdings S.à r.l. (the Company), a private limited company incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Gerard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated 25th July 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2013 dated 20th August 2008. The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 11th August 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2300 dated 19th September 2008.

The sole shareholder acknowledges that the present extraordinary meeting is validly convened. This having been declared, the shareholder, represented as stated above, has proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to abrogate the current version of the articles of association of the Company.

Second resolution

The sole shareholder resolves to approve a new version of the articles of association of the Company, by taking into account inter alia the first resolution. The articles of association shall read henceforth in their English version as follows:

"Art. 1. There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Patron ES Holdings S.à r.l." (the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in all countries, as well as the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may also grant loans to subsidiaries and affiliated companies.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. Furthermore, it may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 9,900 (nine thousand nine hundred Great Britain Pounds) represented by 9.900 (nine thousand nine hundred shares with a par value of GBP 1 (one Great Britain Pound) each, having the same rights and obligations, all subscribed and fully paid-up.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles the owner to an interest in the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to his percentage of the number of shares in existence except if otherwise agreed in writing by the shareholders.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), however no shareholder shall sell, transfer, assign, or otherwise dispose of or at any time create an encumbrance on or affecting any of its shares except as agreed in writing by the shareholders.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by at least two managers who constitute the board of managers. The board of managers will have two classes of managers: A managers and B managers. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by the general shareholders meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The A managers to be appointed, revoked or replaced shall be proposed to the general shareholder meeting by the shareholder(s) holding the A shares. The B manager to be appointed, revoked or replaced shall be proposed to the general shareholder meeting by the shareholder(s) holding the B shares (but shall require the approval of the shareholder(s) holding the A shares, which approval shall not be unreasonably withheld).

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman pro tempore shall be an A manager. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the signature of two A managers or by the joint signature of one A manager and one B manager

The general shareholders meeting or the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least one A manager and one B manager is present or represented at a meeting of the board of managers. If a board is not quorate at the time first appointed for holding the meeting, the meeting shall be postponed for one week and shall then be held at the same place and same time of the day as the place and time first appointed and at that second meeting the board shall be quorate if an A Director is present (or if all directors

are present). However, the resolutions of the board of managers pertaining to key decisions, as defined in any shareholders agreement entered into by the shareholders from time to time, shall only be adopted with the consent of at least one A manager and one B manager.

Written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 10 business days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency where a prior written convening notice of 24 hours shall suffice. The notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman pro tempore of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31st December of each year.

Art. 15. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) by way of a decision of the general shareholders meeting. The board of managers may decide to pay interim dividends. Any distributions of dividends, whether made by the general shareholders meeting or the board of managers in the event of interim dividends, shall be made in accordance with the provisions of any shareholders agreement entered into by the shareholders from time to time.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association."

Third resolution

The sole shareholder resolve to appoint Cycas Hotel Partners S.à r.l. a private limited company established under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 141 210 as B manager of the Company for an unlimited period of time.

The sole shareholder resolves that the current managers of the Company Ms Geraldine Schmit and Mr Michael Vandeloise shall henceforth be A managers of the Company.

As a consequence of resolution five, the managers of the Company will henceforth be the following:

Ms Geraldine Schmit A manager;

Mr Michael Vandeloise A manager;

Cycas Hotel Partners Sarl B manager.

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the appearing persons, said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treize juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg

A COMPARU:

Patron ES Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 3, Rue Goethe, enregistrée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 140.635, ici représentée par M. Michael Vandeloise, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 13 juin 2009.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné d'acter qu'elle est l'associé unique de la société Patron ES Holdings S.à r.l. (ci-après la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée suivant un acte reçu par M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2013 du 20 août 2008. Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte reçu du notaire instrumentant en date du 11 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2300 du 19 septembre 2008.

L'associé unique reconnaît que la présente assemblée est régulièrement constituée. Ceci ayant été déclaré, les associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'abroger la version actuelle des statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'approuver une nouvelle version des statuts, en prenant en considération inter alia la première résolution. Les statuts de la Société auront, désormais, la teneur suivante dans sa version française:

"Art. 1^{er} . Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron ES Holdings S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, le développement et l'exploitation de tout bien immeuble situé en Allemagne ou à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La société peut également accorder des prêts à ses filiales et des sociétés liées du groupe.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de GBP 9.900 (neuf mille neuf cents Livres Sterlings) représentée par 9.900 (neuf mille neuf cent) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune, ayant toutes les mêmes droits et obligations.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par trois gérants qui formeront le conseil de gérance. Le conseil de gérance sera composé de deux catégories de gérants: deux gérants A et un gérant B. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les associés détenteurs de parts sociales de catégorie A proposeront, lors de l'assemblée générale des associés, la nomination, la révocation ou le remplacement des gérants A. Les associés détenteurs de parts sociales de catégorie B proposeront, lors de l'assemblée générale des associés, la nomination, la révocation ou le remplacement des gérants B.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président pro tempore sera un gérant A. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants A ou par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

L'assemblée des associés ou le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins un gérant A et un gérant B sont présents ou représentés lors de la réunion du conseil de gérance. Cependant, les résolutions du conseil de gérance afférentes à des décisions clés, définies comme telles dans tout pacte que les associés auraient passé entre eux de temps à autres, seront uniquement adoptées avec le consentement d'au moins un gérant A et un gérant B.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 10 jours d'affaires avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Dans cette hypothèse, une convocation écrite donnée 24 heures avant la réunion suffira. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président pro tempore du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net pourra être distribué aux associés si l'assemblée générale des associés devait en décider ainsi. Le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire. Toute distribution de dividendes, qu'elle soit décidée par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance en cas de distribution de dividendes intérimaires, sera effectuée conformément aux dispositions de tout pacte que les associés auraient passé entre eux de temps à autres.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer Cycas Hotel Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20 rue de la Poste, enregistrée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141.210 en tant que gérant B de la Société pour une durée illimitée.

L'associé unique décide que les actuels gérants de la Société Mme Géraldine Schmit et M. Michael Vandeloise seront dorénavant gérants A de la Société.

En conséquence de la cinquième résolution, les gérants de la Société seront dorénavant les suivants:

Mme Geraldine Schmit gérant A;

M. Michael Vandeloise gérant A;

Cycas Hotel Partners Sarl gérant B.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement EUR 2.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en Anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. VANDELOISE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2009, Relation: LAC/2009/28161, Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009102354/309.

(090123430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

BRESSOLES Décoration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 98.524.

Le bilan au 31.10.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009102049/15.

(090122539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

**Saltri 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Triton III No. 25 S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 143.895.

In the year two thousand and nine, on the sixteen day of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of shareholders of Triton III No. 25 S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 December 2008, published in the Mémorial C number 204 of 29 January 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 143.895. The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The extraordinary general meeting of shareholders is declared open at 6.45 p.m. with Mr Marc LOESCH, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Audrey SCARPA, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting of shareholders elected as scrutineer Mr Cédric BLESS, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting of shareholders having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting of shareholders is the following:

Agenda

1. To change the name of the Company from "Triton III No. 25 S.à r.l." to "Saltri 2 S.à r.l.".
2. To amend the third paragraph of article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolution.
3. To acknowledge the resignation of Ms Charlmaine Vella as class B manager of the Company, with effect as at the date of the extraordinary general meeting of shareholders.
4. To grant discharge to Ms Charlmaine Vella for the performance of her duties to the extent legally possible.
5. To appoint (i) Mr Brian McMahon and (ii) Mr Andreas Demmel as new class B managers of the Company, with immediate effect and for an unlimited duration.
6. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting of shareholders resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

78825

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to change the Company's corporate name from "Triton III No. 25 S.à r.l." to "Saltri 2 S.à r.l."

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend the third paragraph of article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolution:

As a result, the third paragraph of article 1 shall as from now on read as follows:

" **Art. 1. Form. Name.** The Company will exist under the name of "Saltri 2 S.à r.l."

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to acknowledge the resignation of Ms Charlmaine Vella as class B manager of the Company, with effect as at the date of this extraordinary general meeting of shareholders.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to, as far as legally possible, grant full discharge to Ms Charlmaine Vella for the performance of her duties.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to appoint the following individuals as new class B managers of the Company, with immediate effect and for an unlimited period of time:

(a) Mr Brian McMahon, born on 4 November 1968 in Baile Atha Cliath Dublin (Ireland), with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; and

(b) Mr Andreas Demmel, born on 11 April 1969 in Munich (Germany), with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

There being no other business, the extraordinary general meeting was closed at 7.01 p.m..

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Triton III No. 25 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à 43A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte de Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 204 du 29 janvier 2009 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 143.895. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés. L'assemblée générale extraordinaire des associés est ouverte à 18.45 heures sous la présidence de Maître Marc LOESCH, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Audrey SCARPA, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire des associés choisit comme scrutateur Maître Cédric BLESS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire des associés a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Modification de la dénomination sociale de la Société de "Triton III No. 25 S.à r.l." en "Saltri 2 S.à r.l."

2 Modification du troisième paragraphe de l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente.

3 Prise d'acte de la démission de Madame Charlmaine Vella en tant que gérant de catégorie B de la Société et ce, avec effet à la date de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

4 Accorder décharge à Madame Charlmaine Vella pour l'exécution de ces fonctions dans les limites légalement autorisées.

5 Nomination de (i) M. Brian McMahon ainsi que (ii) M. Andreas Demmel en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la Société et ce, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

6 Divers

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire des associés, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire des associés est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire des associés, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier la dénomination sociale de la Société de "Triton III No. 25 S.à r.l." en "Saltri 2 S.à r.l."

Deuxième résolution

Au regard de la résolution précédente, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier les statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente:

En conséquence, le troisième paragraphe de l'article 1 se lira comme suit:

" **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** La Société adopte la dénomination "Saltri 2 S.à r.l."

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés prend acte de la démission de Madame Charlmaine Vella en tant que gérant de catégorie B de la Société et ce, avec effet à la date de cette assemblée générale extraordinaire des associés.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'accorder décharge à Madame Charlmaine Vella pour l'exécution de ces fonctions dans les limites légalement autorisées.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de nommer les individus suivants en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la Société et ce, avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

(a) Monsieur Brian McMahon, né le 4 novembre 1968 à Baile Atha Cliath Dublin (Irlande), avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; and

(b) Monsieur Andréas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne), avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19.01 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LOESCH, A. SCARPA, C. BLESS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8702. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009102434/147.

(090123029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Bouganvillea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 53.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102062/10.

(090122365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Bureau Center S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 32-34, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 8.888.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009102046/15.

(090122538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Challenge III International, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 147.466.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le quatre juin.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Bruno ROHART, architecte, demeurant à F-62880 Vendin le Vieil, 1, rue Gabriel Péri, et
 - 2.- Madame Marie-Hélène DOUAY épouse ROHART, demeurant à F-62880 Vendin le Vieil, 1, rue Gabriel Péri,
- tous deux ici représentés par Maître Fabien VERREAUX, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations données sous seing privé en date du 2 mai 2009,

lesquelles procurations après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et tous ceux qui en sont ou en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CHALLENGE III INTERNATIONAL.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Koerich.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objets tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la conception, l'accomplissement et la surveillance de tous travaux d'architecture d'intérieur, ainsi que l'achat et la vente de tous matériels, matériaux, mobiliers ou objets de décoration.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société pourra agir en tant que représentante de toute société luxembourgeoise ou étrangère dont l'objet social sera identique ou similaire au sien.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125.-EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- M. Bruno ROHART,	80 parts
2.- Mme Marie-Hélène DOUAY	20 parts
Total des parts: cent parts sociales	100 parts

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à approximativement 1.200,- EUR.

Assemblée générale

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Bruno ROHART, préqualifié, lequel aura tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature,

- Le siège social est établi à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, Windhof Business Center.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: F. VERREAUX, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juin 2009. Relation: LAC/2009/22269. Reçu 75 €. (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009102421/83.

(090122999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Venslei Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102097/10.

(090121851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Le Cellier Romain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 46, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.473.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juillet

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

Monsieur Hervé MAGADOR, gérant de sociétés, demeurant à F-57420 Sillegny, 19 ter, rue de Metz.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet le négoce en vins, spiritueux et accessoires.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de "Le Cellier Romain S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Dudelange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Monsieur Hervé MAGADOR, gérant de sociétés, demeurant à F-57420 Sillegny, 19 ter, rue de Metz.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2009.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Hervé MAGADOR, gérant de sociétés, né à Libourne (France), le 2 juillet 1959, demeurant à F-57420 Sillegny, 19 ter, rue de Metz.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-3440 Dudelange, 46, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. MAGADOR, Jean SECKLER.

Enregistré à Echternach, le 23 juillet 2009. Relation: ECH/2009/1041. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 juillet 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009102419/98.

(090123092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 1) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 141.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102101/10.

(090121761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Lufi Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 117.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102095/10.

(090121850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Jabre Capital Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.475.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirty-first day of the month of July.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Jabre Capital Partners (Holdings) Limited, having its registered office at Maples Corporate Services, Ugland House, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the registry of Companies of the Cayman Islands under number MC-220359,

represented by Maître Laetitia Chaniol, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy valid until 31st October 2009, such proxy, being initialed "ne varietur" by the prenamed proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be registered with it.

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société anonyme under the name of Jabre Capital Partners (Luxembourg) S.A. which is hereby established as follows:

Art. 1. Form and Name.

There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter a company in the form of a société anonyme under the name of Jabre Capital Partners (Luxembourg) S.A. (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), and the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"). It may be transferred within Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board") or, in the

case of a sole director (the "Sole Director") by a decision of the Sole Director. All references herein to the Board shall be deemed to be references to the Sole Director in case there is only a Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 21. below.

Art. 4. Corporate objects.

The object of the Company is the holding of participations and interest, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other businesses enterprises or entities, the acquisition by purchase, subscription, transfer, contribution or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange, contribution or otherwise of stock, bonds, debentures, certificates, notes and other securities or instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by way of private placement or public issue to the issue of bonds, certificates, debt instruments and debentures of any kind as well as any other type of security or instrument.

In a general fashion, it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees, securities or otherwise) to companies, businesses, entities or other enterprises in which the Company has a financial or other interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful or appropriate in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform without limitation all commercial, technical and financial or other operations, connected or related directly or indirectly with its purposes in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 5. Share capital.

The subscribed share capital is set at three hundred thousand euros (EUR 300,000.-) consisting of three hundred thousand (300,000) ordinary shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 6. Shares.

The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Art. 7. Transfer of shares.

The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the company.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the "General Meeting") shall represent the entire body of shareholders of the Company.

In the case of a sole shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, as long as the Company has only one shareholder decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be deemed to be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the thirtieth day of the month of June of each year at 11.00 am. If such day is not

a day where banks are generally open for business in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following such business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

The notice periods and quorum provided for by the Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether by letter, by telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the votes (approval, refusal, abstention) expressed on each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management.

For so long as the Company has a Sole Shareholder or where the Law so allows, the Company may be managed by a sole director (the "Sole Director") who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Law so requires, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Law.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board.

The Board shall appoint a chairman (the "Chairman") among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting, by simple majority.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether by letter, telefax, or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender another director as his or her proxy.

For any meeting of the Board, each member of the Board may designate another member of the Board to represent him and vote in his name and place, provided that a given member of the Board may not represent more than one of his colleagues, and that always at least two members are either present in person or assist at such meeting by way of any means of communication complying with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate; participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can only deliberate and act validly if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

The Board may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

This Article 11 does not apply in case the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the board or of resolutions of the sole director.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman of such meeting or the secretary, and the resolutions passed by the Sole Director are recorded in a decision register held at the Company's registered office.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, the secretary or any two members of the Board, or the Sole Director.

Art. 13. Powers of the board.

The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers.

The Board may appoint any person as *délégué à la gestion journalière*, who can but must not be a shareholder or a member of the Board, and who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

Art. 15. Binding signatures.

The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any three members of the Board or (ii) in the case of a Sole Director, the signature of the Sole Director or (iii) the single signature of any person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests.

In the event that any director of the Company may have a personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

If the Company has a Sole Director, the transactions entered into between the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be recorded in the decision register.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company and which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Statutory auditor.

The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (*commissaire(s) aux comptes*). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 18. Accounting year.

The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year save for the first accounting year which shall begin on the date of incorporation and shall terminate on the 31 December 2009.

Art. 19. Allocation of profits.

From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated in article 5 above or as increased or reduced from time to time.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 20. Dissolution and Liquidation.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 21. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments.

These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 22. Applicable law.

All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first accounting year begins on the date of incorporation and ends on 31 December 2009.

The first annual General Meeting will be held in 2010.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares to subscribe to three hundred thousand (300,000) shares representing the total share capital of the Company and entirely paid-up.

Evidence of the payment of the subscription price of three hundred thousand euros (EUR 300,000.-) has been shown to the undersigned notary.

Costs

The approximate amount of the costs, expenses, or charges, in whatever form which may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is evaluated to approximately € 1,750.-.

Resolutions of the sole shareholder

The above named sole shareholder, representing the whole of the subscribed share capital has thereupon passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole director:

- Mr Nick Tappin

Profession: accountant

Born on 18th August 1972 in London, United Kingdom, Professional Address: Jabre Capital Partners SA, 1, rue des Moulins, 1204 Geneva, Switzerland.

The mandate of the director shall expire at the annual general meeting to be held in the year 2012.

2. Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, Luxembourg, L-5365 Munsbach is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a term expiring after the annual general meeting held in 2010; and

3. The registered office of the Company is established at 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et unième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Jabre Capital Partners (Holdings) Limited, ayant son siège social à Maples Corporate Services, Uglund House, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, enregistrée auprès du registre des sociétés des Iles Caïman, sous le numéro MC-220359,

représentée par Maître Laetitia Chaniol, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration valable jusqu'au 31 octobre 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire prénommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante a requis le notaire soussigné d'établir ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de Jabre Capital Partners (Luxembourg) S.A. qui est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de Jabre Capital Partners (Luxembourg) S.A. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un associé unique (l'"Associé Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège social.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après.

Art. 4. Objet social.

L'objet de la Société est de détenir des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ou dans toute autre entreprise ou entité, l'acquisition par l'achat, la souscription, le transfert, l'apport ou de toute autre manière de même que le transfert par la vente, l'échange, l'apport ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de notes et d'autres titres ou instruments de toute espèce, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et conduire ses activités par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, de certificats de créances, d'instruments de dette de toutes sortes ainsi que de tout autre type de titres ou d'instruments.

D'une manière générale, la Société peut prêter assistance (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés, entreprises, entités ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt financier ou autre ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

Finalement, la Société peut effectuer, sans limitation, toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement à son objet dans tous les domaines afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Capital social.

Le capital social souscrit est fixé à trois cent mille Euros (EUR 300.000,-) représenté par trois cent mille (300.000) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Actions.

Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Art. 7. Transfert des actions.

Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire (s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société.

Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée (l'"Assemblée Générale") représentera l'ensemble des actionnaires de la Société.

Dans le cas d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le trente juin à 11 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations et Avis de convocation.

Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel qu'indiqué dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Art. 10. Administration.

Aussi longtemps que la Société a un Associé Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") qui n'a pas besoin d'être actionnaire de la Société. Lorsque la Loi l'exige, la Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) pour un terme ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunions du Conseil.

Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire.

Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place à condition qu'un membre donné du Conseil ne puisse pas représenter plus d'un de ses collègues et qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à cette réunion du Conseil par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, à l'unanimité, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles avaient été prises lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Le présent Article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de la réunion en question ou le secrétaire, et les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou deux membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil.

Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

Art. 14. Délégation de pouvoirs.

Le Conseil peut nommer toute personne aux fonctions de délégué à la gestion journalière, lequel pourra mais ne devra pas être actionnaire ou membre du Conseil, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées.

La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de trois membres du Conseil, ou (ii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique ou (iii) par la signature individuelle de toute personne à laquelle de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Si la Société a un Administrateur Unique, les transactions conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes.

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Exercice social.

L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Art. 19. Affectation des bénéfices.

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit ponctuellement, conformément à l'article 5 ci-dessus.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés au lieu et place choisie par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 20. Dissolution et Liquidation.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires.

Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 22. Droit applicable.

Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit et entièrement libéré les trois cent mille (300.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Preuve du paiement du prix de souscription de trois cent mille Euros (EUR 300.000,-) a été fournie au notaire instrumentant.

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.750,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique ci-dessus prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. la personne suivante est nommée en tant qu'administrateur unique:

- Monsieur Nick Tappin:

Profession: Comptable

Né le 18 août 1972 à Londres, Royaume Uni, Adresse professionnelle: Jabre Capital Partners SA, 1, rue des Moulins, 1204 Genève, Suisse

Le mandat de l'administrateur expirera à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012.

2. Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L5365 Munsbach, est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une durée expirant à la fin de l'assemblée générale annuelle tenue en 2010; et

3. le siège social de la Société est fixé au 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Chaniol, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 août 2009. Relation: EAC/2009/9325. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 5 août 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009102414/498.

(090123105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Chandi Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 112.161.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009102043/15.

(090122536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Discus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 74.831.

L'an deux mille neuf, le six juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DISCUS S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 74.831,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 479 du 6 juillet 2000,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 2 04 du 2 6 février 2003.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux cent quarante mille (240.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de trois cent trente mille euros (€ 330.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision de mettre la société en liquidation
- 2) Nomination de FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A. comme liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommée liquidateur:

- La société anonyme FIDUCIAIRE CONTINENTALE, établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 12.311.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8203. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009102381/61.

(090123511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Chandi Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 112.161.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009102040/15.

(090122535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Darbid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 131, rue Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 37.385.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009102026/15.

(090122532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Sphere Time International, Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 73.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009099980/10.

(090120652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

K.B.O. S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 34.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009099941/14.

(090120742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Elitius & Associés S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 79.183.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009099945/13.

(090120365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Elitius & Associés S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 79.183.

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009099946/13.

(090120369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Universal Automation Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 20.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 17 juillet 2009.

UNIVERSAL AUTOMATION SYSTEMS S.A.

A. SECK

Administrateur

Référence de publication: 2009099947/13.

(090120681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Simla Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.474.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Fabio GASPERONI. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 13 avril 2009.

SIMLA TRUST S.A.

N. VENTURINI / F. GASPERONI

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009100660/15.

(090120338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Neways Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.621.179,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.151.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant le changement d'adresse professionnelle des gérants de la Société, qui est, désormais, comme suit:

- Christopher Crump - 2089, Neways Drive, 84663, Springfield, Utah, USA;
- Eric Larsen - 2089, Neways Drive, 84663, Springfield, Utah, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour Neways Intermediate Holdings S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009100654/18.

(090120233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Investment Select Fund III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 116.730.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 07 juillet 2009.

Est renouvelé le mandat des administrateurs de la société:

- M. Rolf Caspers, banquier, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- M. Andrew Gresham, banquier, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- M. Ravi Cunnoosamy, banquier, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

Est renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009100725/18.

(090120730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Neways Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.621.179,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.152.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant le changement d'adresse professionnelle des gérants de la Société, qui est, désormais, comme suit:

- Christopher Crump - 2089, Neways Drive, 84663, Springfield, Utah, USA;
- Eric Larsen - 2089, Neways Drive, 84663, Springfield, Utah, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

78845

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour Neways Parent S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009100655/18.

(090120231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

**Cisco Systems Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Cisco Systems Luxembourg S.à r.l.).**

Capital social: USD 186.113.700,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.770.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé en date du 23 juin 2009 de nommer en tant que réviseur d'entreprises la société PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65.477 jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009100657/21.

(090120214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Mondorf Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 123.454.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 juillet 2009

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Laurent WEBER de sa fonction d'administrateur à compter de ce jour.

L'assemblée générale nomme en qualité de nouvel administrateur Madame Nicole BIGONI, demeurant 23, rue de la Gare à F-57220 Condé-Northen. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale d'approbation des comptes clos le 31/12/2011 qui se tiendra en 2012.

Esch sur Alzette, le 27 juillet 2009.

Jean Luc DOURSON / Nicole BIGONI / Norbert MEISCH

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2009100653/16.

(090120162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Jafer S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.932.

—
DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 20 juillet 2009 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 28 JUIL. 2009.
Pour avis sincère et conforme
Pour JAFER S.A. (en liquidation)
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009101351/17.

(090121151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

The Square Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 86.737.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009101338/11.

(090120903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

MD Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle (en liquidation).

Capital social: EUR 6.621.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.224.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'Associé unique prises le 30 juin 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la clôture de la liquidation a été décidée le 30 juin 2009 et que tous les documents et livres de la Société seront conservés pendant une période de 5 ans au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2009101352/16.

(090121167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Finagrim S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 61.381.

EXTRAIT

Les administrateurs, Madame Gabriele Schneider et Monsieur Pierre Schmit, ainsi que le commissaire aux comptes, Dirilou S.A.R.L., ont démissionné avec effet immédiat.

Le siège social auprès de International Corporate Activities, Intercorp S.A. est également dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES, INTERCORP S.A.

Signature

Référence de publication: 2009101354/14.

(090121718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

LUSOFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LUSOFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures*

Référence de publication: 2009101334/13.

(090120890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Patron Alma Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 144.225.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 30 juillet 2009

Première résolution

L'Associé unique accepte le transfert de siège de la Société du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

Deuxième résolution

L'Associé unique prend note et autorise le changement d'adresse professionnelle des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;
- Géraldine SCHMIT du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Associé unique, Patron Alma Investments S.à r.l., a également changé son adresse professionnelle du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2009101358/24.

(090121266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Patron Bismarck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 102.592.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 30 juillet 2009

Première résolution

L'Associé unique accepte le transfert de siège de la Société du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

Deuxième résolution

L'Associé unique prend note et autorise le changement d'adresse professionnelle des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;
- Géraldine SCHMIT du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Associé unique, Patron Bismarck Holding S.à r.l., a également changé son adresse professionnelle du 9B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009101357/24.

(090121274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Classic Films, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 97.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009099973/13.

(090120167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Real Development SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.425.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt juillet.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Guy LANNERS, expert-comptable, né à Luxembourg, le 9 septembre 1965, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse;

2. - Jean Nicolas WEBER, conseil fiscal, né à Wiltz, le 17 mai 1950, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse;

le premier ici représenté par le second en vertu d'une procuration ci-annexée.

Le comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: REAL DEVELOPMENT SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Hesperange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente d'immeubles au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par cent (100) actions de trois cent dix (310,-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Guy LANNERS, expert-comptable, né à Luxembourg, le 9 septembre 1965, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, cinquante actions	50
2.-Jean Nicolas WEBER, conseil fiscal, né à Wiltz, le 17 mai 1950, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, cinquante actions	50
Total: Cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent cinquante (1.150,-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2010.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- a) Sohaile SARMAD, architecte, né à Uccle (Belgique), le 5 juin 1972, demeurant à L-5861 Fentange, 56, rue Nicolas Mersch;
- b) Céline VAN PEE, employée privée, née à Namur (Belgique), le 29 juillet 1972, demeurant à L-5861 Fentange, 56, rue Nicolas Mersch;
- c) COMPAGNIE IMMOBILIÈRE DU LUXEMBOURG SA avec siège social à L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 105 614.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

FIDU-CONCEPT SARL avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 38 136.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Weber et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 24 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8962. Reçu soixante quinze euros 75,-

Le Receveur (signé): Kirchen.

Suit copie d'annexe:

Réunion du conseil d'administration

A l'instant,

Sohaile SARMAD, architecte, né à Uccle (Belgique), le 5 juin 1972, demeurant à L-5861 Fentange, 56, rue Nicolas Mersch, Céline VAN PEE, employée privée, née à Namur (Belgique), le 29 juillet 1972, demeurant à L-5861 Fentange, 56, rue Nicolas Mersch et COMPAGNIE IMMOBILIÈRE DU LUXEMBOURG SA avec siège social à L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 105 614, administrateurs de la société REAL DEVELOPMENT SA avec siège social à L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg, se sont réunis en conseil d'administration et, sur ordre du jour conforme, nomment jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2013, Sohaile SARMAD, préqualifié, administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour les actes relevant de la gestion journalière.

Signé: Sarmad et Van Pee.

NE VARIETUR

Signé: Weber et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 24 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8962. Reçu douze euros 12,-

Le Receveur (signé): Kirchen.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 31 JUIL. 2009.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009101843/155.

(090122155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Rushold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.028.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009099919/13.

(090120514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Design Carrelages S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3353 Leudelange, 18-20, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.603.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour DESIGN CARRELAGES S.A.

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2009099933/12.

(090120785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Pro-Concept Solutions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5451 Stadtbredimus, 24A, Dicksstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 124.453.

Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé

Monsieur

Mockel Patrick, domicilié, 29 A Wäistrooss à L-5450 Stadtbredimus

Lequel comparant déclare qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée PRO-CONCEPT Solutions Sàrl, avec siège social à 29a Wäistrooss, L-5450 Stadtbredimus, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biehl, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 février 2007, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 22 février 2007

Ceci exposé, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire sous seing privé et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- Fixation d'une nouvelle adresse sociale de la société.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse de la société à:

24 A, Dicksstrooss

L-5451 Stadtbredimus

Fait et passé à Stadtbredimus le 15 juillet 2009.

Pro-Concept solutions S.à.r.l.

Conception et réalisation d'intérieurs professionnels et privés. Mobilier pour bureaux, bibliothèques, placards sur mesure

24 A, rue Dicks

L-5451 Stadtbredimus

Signatures

Référence de publication: 2009101369/29.

(090121166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Elitius & Associés S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 79.183.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009099942/13.

(090120359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Prophalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 31.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 17 juillet 2009.

PROPHALUX S.A.R.L.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2009099944/13.

(090120678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Ets. Bourgeois S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 40.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 17 juillet 2009.
ETS BOURGEOIS S.A.R.L.
Signature
Gérant

Référence de publication: 2009099950/13.

(090120683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Alchemy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 9.798.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 112.479.

—
Constituée par-devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 10 novembre 2005, acte publié au Mémorial C n° 500 du 9 mars 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alchemy Holding S.à r.l.
Christophe Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2009100137/15.

(090119879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

JLR Consultant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 138.416.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour JLR CONSULTANT S.à r.l.
Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2009099957/12.

(090120058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

International Corporate Activities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 10.548.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Pierre Schmit / Claude Geiben
Administrateur Directeur / Administrateur

Référence de publication: 2009099958/12.

(090120073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

C & A Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 91.884.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société C&A Europe S.A. qui s'est tenue en date du 7 juillet 2009 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 28 février 2010, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, Président du Conseil.

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.

- Robert DEEN, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à B-1804 Vilvoorde, Alcide de Gasperilaan, Belgique.

- Tjeerd VAN DER ZEE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à D-40468 Düsseldorf, Wanheimer Strasse 70, Allemagne.

- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Standbrook House, 1st floor, 2-5 Old Bond Street, W1S 4 PD, Angleterre.

- Armand HAAS, administrateur de la sociétés, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles de Gaulle, Espace Pétrusse, "Le Dôme".

A été réélu comme Commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 28 février 2010:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009101579/30.

(090121158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Soparind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 68.523.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009099959/12.

(090120082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Icon Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 67.441.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gabriele Schneider / Nicolas Schaeffer Jr.

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009099960/13.

(090120086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Interconstruct S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 17.139.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2009099961/12.

(090120089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 183.875,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.391.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 juillet 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009100334/17.

(090119744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Rembrandt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 61.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009099962/12.

(090120099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Fiduciaire Continentale, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 12.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009099963/11.

(090120105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Bregal Private Capital II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 137.011.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Bregal Private Capital II (Luxembourg) S. à R.L. qui s'est tenue en date du 25 juin 2009 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2009, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.
- Etienne BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à D-40213 Düsseldorf, Carl-Theodor-Strasse 6, Allemagne.
- Louis BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Standbrook House, 4th floor, 2-5 Old Bond Street, W1S 4 PD, Angleterre.
- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.
- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.
- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Standbrook House, 1st floor, 2-5 Old Bond Street, W1S 4 PD, Angleterre.
- Armand HAAS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle, Espace Pétrusse, "Le Dôme".

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2009:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme
Signatures
Gérants

Référence de publication: 2009100695/31.

(090120152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Duroc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 104.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Signature

Référence de publication: 2009099964/11.

(090120110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Tessy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 63.473.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Signature

Référence de publication: 2009099966/11.

(090120114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

CEFIP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 58.016.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 17 juillet 2009.
C.E.F.I.P. S.A.R.L.
Signature
La gérance

Référence de publication: 2009099967/13.

(090120685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

I.D.E. (International Distribution Electronique) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 43, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 22.352.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 14 juillet 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de:

- la société à responsabilité limitée I.D.E. (INTERNATIONAL DISTRIBUTION ELECTRONIQUE) SàRL, avec siège social à L-2562 Luxembourg, 43 place de Strasbourg, de fait inconnue à cette adresse, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22.352;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Me Catherine Messang

Le liquidateur

Référence de publication: 2009100382/19.

(090120759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

The Shipowners' Mutual Protection and Indemnity Association (Luxembourg), Association d'Assurances Mutuelles.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 14.228.

—
Les comptes annuels au 20 février 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009099968/12.

(090120122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Tridelta Heal Beteiligungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 46.649.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009099970/11.

(090120125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Bregal-Birchill Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 87.124.800,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 57.794.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Bregal-Birchill Investments S.à R.L. qui s'est tenue en date du 25 juin 2009 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2009, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.

- Etienne BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à D-40213 Düsseldorf, Carl-Theodor Strasse 6, Allemagne.

- Louis BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Standbrook House, 4th floor, 2-5 Old Bond Street, W1S 4 PD, Angleterre.

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.

- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Standbrook House, 1st floor, 2-5 Old Bond Street, W1S 4 PD, Angleterre.

- Armand HAAS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle, Espace Pétrusse, "Le Dôme".

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2009:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2009100699/31.

(090120088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Patron ES Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.635.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg

THERE APPEARED:

1) Patron Investments S.à r.l., a private limited company established under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1637 Luxembourg, 3 rue Goethe, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 123.328, here represented by Mr Michael Vandeloise, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 13th July 2009.

2) Cycas Hotel Partners S.à r.l., a private limited company established under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 141.210, here represented by Mr Michael Vandeloise, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing parties have requested the undersigned notary to act that they are the sole shareholders of Patron ES Investments S.à r.l. (the Company), a private limited company incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Gerard Lecuit, notary residing in Luxembourg dated 25th July 2008, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 2014 of August 20, 2008 and that Patron Investments S.à r.l. holds 7.920 A Shares and Cycas Hotel Partners S.à r.l. holds 1.980 B shares of the Company.

The shareholders acknowledge that the present extraordinary meeting is validly convened. This having been declared, the shareholders, represented as stated above, have proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders unanimously resolve to abrogate the current version of the articles of association of the Company.

Second resolution

The shareholders unanimously resolve to approve a new version of the articles of association of the Company, by taking into account inter alia the first resolution. The articles of association shall read henceforth in their English version as follows:

Art. 1. There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Patron ES Investments S.à.r.l." (the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in all countries, as well as the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may also grant loans to subsidiaries and affiliated companies.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. Furthermore, it may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 9,900 (nine thousand nine hundred Great Britain Pounds) represented by 7,920 (seven thousand nine hundred and twenty) shares of category A and 1,980 (one thousand nine hundred and eighty) shares of category B with a par value of GBP 1 (one Great Britain Pound each, having the same rights and obligations, all subscribed and fully paid-up).

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles the owner to an interest in the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to his percentage of the number of shares in existence except if otherwise agreed in writing by the shareholders.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), however no shareholder shall sell, transfer, assign, or otherwise dispose of or at any time create an encumbrance on or affecting any of its shares except as agreed in writing by the shareholders.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by at least two managers who constitute the board of managers. The board of managers will have two classes of managers: A managers and B managers. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by the general shareholders meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The A managers to be appointed, revoked or replaced shall be

proposed to the general shareholder meeting by the shareholder(s) holding the A shares. The B manager to be appointed, revoked or replaced shall be proposed to the general shareholder meeting by the shareholder(s) holding the B shares (but shall require the approval of the shareholder(s) holding the A shares, which approval shall not be unreasonably withheld).

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman pro tempore shall be an A manager. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the signature of two A managers or by joint signature of one A manager and one B manager

The general shareholders meeting or the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least one A manager and one B manager is present or represented at a meeting of the board of managers. If a board is not quorate at the time first appointed for holding the meeting, the meeting shall be postponed for one week and shall then be held at the same place and same time of the day as the place and time first appointed and at that second meeting the board shall be quorate if an A Director is present (or if all directors are present). However, the resolutions of the board of managers pertaining to key decisions, as defined in any shareholders agreement entered into by the shareholders from time to time, shall only be adopted with the consent of at least one A manager and one B manager.

Written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 10 business days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency where a prior written convening notice of 24 hours shall suffice. The notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman pro tempore of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31st December of each year.

Art. 15. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) by way of a decision of the general shareholders meeting. The board of managers may decide to pay interim dividends. Any distributions of dividends, whether made by the general shareholders meeting or the board of managers in the event of interim dividends, shall be made in accordance with the provisions of any shareholders agreement entered into by the shareholders from time to time.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association."

Third resolution

The shareholders unanimously resolve to appoint Cycas Hotel Partners S.à r.l., a private limited company established under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 141 210 as B manager of the Company for an unlimited period of time.

The shareholders unanimously resolve that the current managers of the Company Ms Geraldine Schmit and Mr Michael Vandeloise shall henceforth be A managers of the Company.

As a consequence the managers of the Company will henceforth be the following:

Ms Geraldine Schmit A manager;

Mr Michael Vandeloise A manager;

Cycas Hotel Partners Sarl B manager.

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2.000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the appearing persons, said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treize juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg

ONT COMPARU:

1) Patron Investments Sarl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 3, Rue Goethe, enregistrée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.328, ici représentée par Michael Vandeloise, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 13 juillet 2009.

2) Cycas Hotel Partners Sarl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, Rue de la Poste, enregistrée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141.210, ici représentée par Mr Michael Vandeloise, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeurent annexées au présent acte avec lequel elles sont enregistrées.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter qu'elles sont les associés de la société Patron ES Investments S.à r.l. (ci-après la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée suivant un acte reçu par M^e Gerard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 Juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2014 du 20 août 2008 et que Patron Investments S.à r.l. et Cycas Hotel Partners S.à r.l. détiennent respectivement 7.920 parts sociales de catégorie A et 1.980 parts sociales de catégorie B de la Société.

Les associés reconnaissent que la présente assemblée est régulièrement constituée. Ceci ayant été déclaré, les associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident unanimement d'abroger la version actuelle des statuts de la Société.

Deuxième résolution

Les associés décident unanimement d'approuver une nouvelle version des statuts, en prenant en considération inter alia la première résolution. Les statuts de la Société auront, désormais, la teneur suivante dans sa version française:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron ES Investments S.à.r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, le développement et l'exploitation de tout bien immeuble situé en Allemagne ou à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La société peut également accorder des prêts à ses filiales et des sociétés liées du groupe.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de GBP 9.900 (neuf mille neuf cents Livres Sterlings) représentée par 7.920 (sept mille neuf cent vingt) parts sociales de catégorie A et 1.980 (mille neuf cent quatre-vingts) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune, ayant toutes les mêmes droits et obligations.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par trois gérants qui formeront le conseil de gérance. Le conseil de gérance sera composé de deux catégories de gérants: deux gérants A et un gérant B. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les associés détenteurs de parts sociales de catégorie A proposeront, lors de l'assemblée générale des associés, la nomination, la révocation ou le remplacement des gérants A. Les associés détenteurs de parts sociales de catégorie B proposeront, lors de l'assemblée générale des associés, la nomination, la révocation ou le remplacement des gérants B.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président pro tempore sera un gérant A. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants A ou par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

L'assemblée des associés ou le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins un gérant A et un gérant B sont présents ou représentés lors de la réunion du conseil de gérance. Cependant, les résolutions du conseil de gérance afférentes à des décisions clés, définies comme telles dans tout pacte que les associés auraient passé entre eux de temps à autres, seront uniquement adoptées avec le consentement d'au moins un gérant A et un gérant B.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 10 jours d'affaires avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Dans cette hypothèse, une convocation écrite donnée 24 heures avant la réunion suffira. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président pro tempore du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net pourra être distribué aux associés si l'assemblée générale des associés devait en décider ainsi. Le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire. Toute distribution de dividendes, qu'elle soit décidée par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance en cas de distribution de dividendes intérimaires, sera effectuée conformément aux dispositions de tout pacte que les associés auraient passé entre eux de temps à autres.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Troisième résolution

Les associés décident unanimement de nommer Cycas Hotel Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20 rue de la Poste, enregistrée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141.210 en tant que gérant B de la Société pour une durée illimitée.

Les associés décident unanimement que les actuels gérants de la Société Mme Géraldine Schmit et Mr Michael Vandeloise seront dorénavant gérants A de la Société.

En conséquence les gérants de la Société seront dorénavant les suivants:

Mme Geraldine Schmit gérant A;

M. Michael Vandeloise gérant A;

Cycas Hotel Partners Sarl gérant B.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement EUR 2.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en Anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. VANDELOISE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2009, Relation: LAC/2009/28160, Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009102355/319.

(090123324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Al Maha Majestic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 128.067.

Extrait des résolutions des associés prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 juillet 2009.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique accepte la démission de Mlle. Bouchra Akhertous, née le 8 Octobre 1974, à Mont Saint Martin (France), demeurant professionnellement au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, en qualité de gérant A avec effet immédiat.

- L'associé unique accepte la démission de M.Tamer Mohamed Khedr, né le 6 Avril 1971 à Alexandrie (Egypte), demeurant professionnellement au c/o Barwa Real Estate Company, Alsadd Street, Darwiesh Building, P.O. Box 27777, Doha, Qatar, en qualité de gérant A avec effet immédiat.

- L'associé unique décide de nommer, en remplacement du gérant A démissionnaire, Mme Claudia Schweich, née le 1^{er} Août 1979, à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée.

- L'associé unique décide de nommer, en remplacement du gérant A démissionnaire, M. Mark Broadley, né le 25 Février 1964, à Hexham (Great Britain), demeurant professionnellement au c/o Barwa Real Estate Company, Alsadd Street, Darwiesh Building, P.O. Box 27777, Doha, Qatar, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Pour Al-Maha Majestic S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009101575/27.

(090121084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.
